tra. Elle appela, mais en vain, personne ne répondit, et pour cause, Mme Z. B... était dans son lit, ne donnait plus signe de vie, couchée avec ses vêtements et les couvertures ramenées jusqu'aux épaules. Prise de peur elle appela les voisines, frotta les tempes de sa sœur avec du vinaigre mais tout fut inutile. On attendit le docteur Delhaye, de Wiers, celui-ci fit une piqûre à la poitrine ce fut peine perdue, la mort avait fait son œuvre.

Après son départ, et sur la demande de M. B... plusieurs personnes s'occupèrent de la toilette de la défunte. On souleva le corps et l'on constata que la chemise était pleine de sang, un jupon et un maillot qui se trouvaient sous elle étaient également couverts de sang.

L'opinion s'émeut

Les faits restèrent cachés, mais plusieurs personnes savaient que la dame Z. B... était enceinte de cinq mois, elles l'avaient vue dans la même journée, vers 2 heures de l'après-midi. Aussi apprirent-elles son décès avec stupéfaction. Les langues, comme en pareil cas, se délièrent et, le jour des funérailles, on parla de manœuvres abortives qui avaient été la cause du décès de Z. B... Ces conversations colportées, arrivèrent aux oreilles des autorités qui ordonnèrent des enquêtes.

La dernière a eu lieu lundi par la gendarmerie et dura toute la journée.

De nombreuses personnes furent entendues. Il nous a été impossible, quant à présent, de connaître les dépositions recueillies. Certains qui conservent, aujourd'hui, un mutisme coupable, seront bien obligés de parler à l'instruction.

Disons seulement que l'auteur de ces avortements est connu et que le sieur a été cité il y a quelques jours. Cette grave affaire fait l'objet de toutes les conversations. Grâce à l'enquête si habilement menée par M. Campagne, l'intelligent maréchal des logis de gendarmerie, nous espérons que la lumière se fera.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant.

Les regrettables incidents
de l'École des Arts et Métiers de Lille

LE PARQUET PERQUISITIONNE

M. Delalé, juge d'instruction, à qui a été confiée l'enquête relative aux récents incidents qui se sont produits à l'École des Arts et Métiers, avait résolu de faire une perquisition dans le but de découvrir les auteurs de l'inqualifiable agression dont fut victime M. Meriot, ou des documents qui permettraient de retrouver les coupables.

En conséquence, hier matin, la police prit dans le plus grand secret, les dispositions

L'ÉCOLE DES ARTS ET MÉTIERS DE LILLE

nécessaires pour assurer le succès de cette formalité judiciaire.

Tous les commissaires de la ville furent avisés d'avoir à convoquer individuellement leurs agents, sans les prévenir de la mission à remplir.

Vers six heures moins le quart, chaque magistrat, accompagné de son secrétaire, conduisait un détachement composé d'agents en civil et en tenue, à l'École des Arts et Métiers. A la porte se trouvaient MM. Delalé, juge d'instruction, Cauwès, substitut du procureur de la République, Bastoen, greffier, Gaehlinger, commissaire central, Guyot, chef de la sûreté, et Delattre, commissaire aux délégations judiciaires ; M. Vendeporfaet commandait les agents, au nombre de cent environ.

Le réveil fut donné aux élèves à l'heure habituelle, et rien ne pouvait leur faire prévoir l'événement important qui se préparait. Avant de commencer les opérations, M. Delalé recommanda à tous d'agir avec tact et patience, pour ne pas provoquer d'incident fâcheux, et prévint le directeur de l'École de la perquisition qu'il allait opérer.

Après s'être concertés pour les mesures à prendre, commissaires et agents se dirigèrent vers les études où se trouvaient alors les élèves : il était exactement six heures dix.

CHEZ LES ÉLÈVES

L'arrivée des policiers souleva chez les potaches un grand étonnement, mais ils restèrent absolument calmes. M. Delalé fit alors commencer les recherches, et passant de salle en salle, s'adressa en ces termes, à chaque groupe d'élèves (vingt-cinq environ).

« Nous venons ici uniquement dans le but de retrouver les quelques bandits dont les agissements déloyaux déshonorent votre école.

« Les lâches qui ont frappé à plusieurs un homme sans défense, n'ayant pas le courage de se dénoncer, ils ne méritent aucune égards; comme personne ne veut les signaler, nous usons des moyens légaux pour les découvrir. Je vous conseille de rester calmes, car je serai impitoyable et je ferai arrêter sur-le-champ quiconque tentera de se révolter. J'ai appris que des élèves escomptent le licenciement de l'école — dont ils ont fait courir le bruit — pour voir disparaître leurs mauvaises notes, mais c'est un vain espoir qui ne se réalisera pas. »

Ce discours paternel et ferme à la fois, produisit sur les élèves une réelle impression et chacun en défilant devant le magistrat, protesta de son regret de ne pouvoir signaler les coupables inconnus de tous.

LES RECHERCHES

Les agents obéissant aux ordres des commissaires, fouillèrent les élèves, leur faisant vider leurs poches et montrer les papiers qu'ils avaient sur eux : on trouva sur plusieurs des coups de poing américains; un potache, à l'appel de son nom, essaya de se débarrasser d'un casse-tête, en le laissant tomber par terre, mais son geste fut aperçu et l'arme ramassée. Les trouvailles des agents consistèrent surtout en boulons, limes et autres petites pièces d'atelier : les papiers, lettres et carnets furent soigneusement examinés par les commissaires qui saisirent une grande quantité de documents fort intéressants.

UN DÉCOUVRE DES TEXTES EN LANGAGE CONVENTIONNEL

C'est ainsi que parmi des papiers de moindre importance, tels que des coupures de journaux constituant un dossier complet de l'affaire (à remarquer qu'il est interdit d'introduire des journaux dans l'école), la chanson des « cuscrits » et d'autres satires en vers et en prose, on a retrouvé des lettres en langage conventionnel, de date assez récente, et enfin un télégramme également en langage secret, émanant d'un des trois élèves renvoyés. Il résulterait d'un premier examen de cette pièce, que ce ne serait rien autre qu'un appel à la résistance acharnée. Cette dépêche a été adressée à son destinataire, dans un estaminet où celui-ci l'a retirée dimanche, en s'y rendant comme d'habitude.

On a également trouvé quelques cagoules, des loups et un poignard en fer forgé, plus artistique que dangereux, fabriqué dans les ateliers de l'école.

Ces objets, étiquetés au nom des propriétaires, furent remis à M. Guyot. Les perquisitions furent continuées dans tout l'établissement : amphithéâtres, ateliers, réfectoires, dortoirs, greniers (dans les malles des élèves) ; aucun coin n'échappa aux investigations de la police qui les poursuivit jusque midi environ.

Les commissaires et agents se retirèrent alors, tandis que M. Delalé se rendait auprès de M. Corre. Après un court entretien, le distingué magistrat quitta l'établissement où il revint dans l'après-midi.

INTERROGATOIRES

Dans la séance du soir, M. Delalé a procédé à l'interrogatoire de plusieurs professeurs et surveillants et des élèves trouvés possesseurs d'armes ou de documents.

Ces différents interrogatoires ont duré jusque cinq heures et demie environ, et M. Delalé, après avoir entendu la déposition de M. Corre, se retira avec son secrétaire.

Nous avons pu causer avec lui avant son départ, et le magistrat nous a fait part de l'excellente impression qu'il emportait de sa visite à l'école. « Si les coupables ne sont pas découverts, l'effet moral produit par la perquisition est excellent, et il est plus que probable que, jusqu'aux vacances, il ne se produira plus aucune scène de rébellion ni aucun acte blâmable. »

CHEZ LE DIRECTEUR

M. Corre, que nous avons vu ensuite, nous a paru beaucoup plus content que ces jours derniers : il semble tout heureux de voir l'ordre et le calme rétablis. Il n'a rien de nouveau à nous signaler, à part l'admirable discipline dont tout preuve les élèves depuis la veille. Ils se sont mis d'arrache-pied à leurs études et semblent avoir tout oublié pour préparer leurs examens.

M. Corre nous a appris que l'école était déconsignée depuis midi.

En prenant congé du directeur, nous avons aperçu les agents de sûreté qui s'en allaient avec deux énormes sacoches bourrées des objets et papiers saisis au cours des perquisitions : le tout a été transporté au Parquet, dans le cabinet du juge d'instruction, qui les examinera au cours de son enquête.

Tandis qu'on procédait à ces formalités, avaient lieu dans des annexes de l'école, les épreuves des examens d'entrée auxquelles ont pris part de nombreux concurrents.

AU PETIT-RONCHIN

Un imprudent est tué par le rapide

Un terrible accident s'est produit mardi soir, au passage à niveau 142 du Petit-Ronchin, interceptant la route de Lille-Douai et placé sur la ligne de Paris à Lille.

Il était exactement 8 heures 10 et le rapide 315 qui doit arriver à Lille à 8 heures 15 était déjà en vue, quand un nommé Paul Rossignol, 40 ans, menuisier en voitures, demeurant à Lille, place du Marché-aux-Chevaux, ouvrit la barrière pour traverser la voie. Bien que la garde-barrière, Mme Lallemand, lui eut fait prévoir le danger, Rossignol continua quand même à avancer. Il avait à peine fait deux pas que le rapide, qui marchait à cent kilomètres à l'heure, arriva sur lui et le projetait à plus de dix mètres en avant.

La mort de l'infortuné, qui eut le crâne fracassé, fut instantanée.

Après les constatations d'usage par M. le docteur Carrette, le cadavre a été déposé dans la salle d'attente de la gare en attendant que la famille prenne des dispositions pour l'inhumation.

Quoique marié, Rossignol vivait seul depuis quelques années. Sa femme, Sidonie Spriet, et ses quatre enfants, habitent rue Newton. Quelques instants avant l'accident, Rossignol, qui en même temps que le métier de menuisier, exerçait celui de déménageur, avait été chez M. Dhénin, cabaretier non loin du passage à niveau, demander une voiture pour procéder au déménagement des meubles de sa tante habitant à Lille, rue de Douai.

M. Leclercq, chef de gare, a immédiatement prévenu le chef de district qui a ouvert une enquête.

Interrogé à son arrivée à Lille, le mécanicien du 315 a déclaré qu'il ne s'était pas aperçu de l'accident.

Brevet de capacité

(JEUNES FILLES)

Sur quatre cents candidates, 160 sont admissibles aux épreuves orales. Ce sont :

Mlles Acquart, Allègre, Alombert, Andriès.

Mlles Bocquet, Bueleen, Bardel Marie-Thérèse, Brain, Basquin Marie, Beaufort, Beauros, Bécourt, Bériot, Bernard Thérèse, Bernaert Lucienne, Bernier, Bertram, Biacq, Billieu, Blas, Blossier, Bodin, Bonte, Bonvoisin, Borney, Bossaut, Bouillon, Boulanger, Bouté, Bourgeois, Bmem, Brierre, Briquet, Brousseau.

Mlles Cacheux, Carlier Germaine, Carpentier Fernande, Castelain, Castel Germaine, Catry, Lavry Marie, Cazeneuve, Claimn, Clarys, Cloquié, Cocqueiet, Codron, Colin, Collette, Colpin, Compagnie, Coti, Crou, Cuvellier.

Mlles Deblock, Decaux, Defaux, Defretin, Degond, De Gigord, Dekeiser, Delannoy Fernande, Delannoy Marthe, Delattre Jeanne, Delattre Marie, Delbrayelle, Delebarre, Delerue, Demailly, De Meyer, Douris, Denneulin, Deparis Madeleine, Deparis Simonne, Deruile Claire, Descamps, Deshayes, Desrousseaux Marg., Destombes Alice, Destombes Marie-Thérèse, Devernay Madeleine, Devilder Davilier, De Reese Madeleine, Dolles, Doublet, Drieux, Dropsy, Drouls, Dubrulle, Duburcq, Buffet Gabrielle, Dufour, Duhot, Dujardin, Dumoulin Lydie, Dupres, Duvan, Duvivier Mathilde.

Mlle Ernoult.

Mlles Fatou, Fourlinnies, François Andrée, Frigout, Fromont.

Mlles Gallet, Gamache, Gambier, Gaucher, George Jenny, Gérard Germaine, Gérard Suzanne, Glorieux, Godin, Goujon, Grémilly, Guiard, Guillier.

Mlles Hainaut, Hallwin, Hanny, Hazard, Hébécourt, Hecher, Hedde, Hennion, Hoguet Lucienne, Hoguet Marie, Houssoy, Hubert, Hurtes.

Mlles Jacquart, Jeannin.

Mlle Kremer.

Mlles Laillart, Lanneau, Lanoye Lucie, Labergue, Lebouca, Leclercq Marthe, Leclue, Lecœuvre, Lecourt, Ledru, Lefebvre Jeanne, Lefebvre Joséphine, Lefebvre Madeleine, Lefebvre Aline-Amandine, Lefrançois, Legambier, Lehoucke, Lemaire Clémentine, Lemaire Fernande, Lemaire Marie, Lepez, Lepot, Lepoutre, Leroy Cécile, Lesage, Lescoeux, Leveugle Madeleine, Lhermitte Marie-Thérèse, Lhermitte Marie-Thérèse-Godeline, Lhermuzier Paulette, Liévin, Limauge, Longuenesse, Loolen.

Mlles Mabire, Mahieu, Maillat, Maillet, Marchand, Maréchal, Marié, Marey, Marthe Lucienne, Martin, Masquelier, Masse, Massoin, Mathieu, Menet, Mercier, Milleteau, Monceaux, Montaigne, Morel, Mourey.

Mlle Naveau.

Mlles Obri, Ocre, Oosterlynck, Outerleys.

Mlles Paraille, Parlot, Payen, Phalempin, Picavet Jeanne, Pierens, Pietin, Play Lucie, Pollet Anne, Ponelle, Poupart, Prédelle.

Mlles Renard, Ribet, Richaud, Ripaille, Robillart, Rousseau.

Mlles Salomon, Schlemmer, Schoonheere, Schimberg, Scorvemont, Seillier, Selosse Fidéline, Selosse Marie, Silerlet, Smith, Soles, Sonson.

Mlles Teillier, Teneur, Testelin, Térin, Thiry, Marie-Thérèse, Thibaut, Thiriez Marg., Thomas, Thiers, Tonnoir, Terce, Touls, Triquet, Turig.

Mlles Vaillant, Valkins Georgette, Vandelanoitte, Vandeputte, Van Donghem, Vanhaecke, Vannuxem, Vansnewoorde, Vanwaecappel, Verbillie, Vermeersch, Vernier, Vilain, Volcke.

Mlles Waag, Wachmer, Wade, Wadoux, Waeles, Wallaert, Wallet Suzanne, Wallet Thérèse, Wallon, Wattelle Marthe, Windels.

La suite des épreuves aura lieu dans l'ordre suivant : Mercredi matin, du n° 1 à 72; mercredi après-midi, du n° 73 à 145; jeudi matin, du n° 146 à 213; jeudi après-midi, du n° 214 à la fin.

CHEMIN DE FER DU NORD

Trains mis en marche tous les jours, à partir du 1er juillet. — Trains légers (jusqu'au mercredi 15 septembre inclus) : 2790, Saint-Amand, dép. 6.20 ; Wallers, arrivée, 6.37. — 2791 : Saint-Amand, dép. midi 06, Saint-Amand-Thermal, arr. midi 16.

2790, St-Amand-Thermal, dép. midi 30 ; St-Amand, arr. midi 36, dép. midi 56 ; Wallers, arr. 1.13 — 2799, Wallers, dép. 5.30 ; St-Amand arr. 5.47, dép. 5.55 ; St-Amand-Thermal, arr. 6.01.

2792, St-Amand-Thermal, dép. 6.08 soir ; St-Amand, arr. 6.14, dép. 6.25 ; Wallers, arr. 6.40.

Le train 2798 desservira La Bruyère, Millonfosse et Hasnon.

Les trains 2790 et 2792 desserviront Mont-des-Bruyères, St-Amand, La Bruyère, Millonfosse et Hasnon.

Le train 2791 desservira Mont-des-Bruyères.

Le train 2790 desservira Hasnon, Millonfosse, La Bruyère et St-Amand.

Lille, Hazebrouck, Calais, Boulogne. — Train léger 2201. — Ce train ayant déjà lieu tous les jours, entre Lille et Hazebrouck, et les samedis et Dimanches, entre Hazebrouck et Calais, sera mis en marche tous les jours de Lille à Calais.

Il est rappelé que ce train part d'Hazebrouck à 6 h. 43, en prolongement de celui arrivant de Lille à 6 h. 26, dessert toutes les stations et haltes intermédiaires entre Hazebrouck et Calais où il arrive à 8 h. 21 du matin.

Carnet du Lecteur

DEUIL

A Verlinghem. — Nous apprenons le décès de M. Emile Dubail, instituteur, ancien élève de l'École normale de Douai, décédé dimanche, à l'âge de 27 ans. Ses funérailles auront lieu demain jeudi à 10 heures.

CONTRIBUTIONS INDIRECTES

A Douai. — M. Bouriot, commis des contributions indirectes à Douai, est nommé contrôleur à Abbeville.

DANS LA MAGISTRATURE

Nominations. — Est nommé juge à Avesnes, M. Blondel, juge suppléant, à Douai, en remplacement de M. Huguet, appelé à d'autres fonctions.

Est chargé pour trois ans des fonctions de juge d'instruction au tribunal d'Avesnes M. Thomas, juge au siège.

Est chargé pour une nouvelle période de trois ans des fonctions de juge d'instruction au tribunal de première instance d'Hazebrouck, M. Coupillaud, juge.

CHRONIQUE UNIVERSITAIRE

Nous apprenons que la remarquable thèse de M. Lennel, très intéressante pour les membres de l'enseignement primaire, et qui traite de *l'instruction primaire dans le département du Nord pendant la Révolution* (1789-1802), est en vente chez Taillandier, éditeur, rue Faidherbe, à Lille (2 fr. 50). Le titre seul des chapitres donnera une idée du haut intérêt de cet ouvrage.

Après une étude de l'enseignement primaire à la fin de l'ancien régime, l'auteur traite successivement de l'instruction primaire de 1789 à 1793; des premiers essais d'organisation scolaire; des lois de l'An III sur l'établissement des écoles normales et la constitution des écoles primaires; de la loi du 3 Brumaire an IV; enfin de la situation matérielle et morale des instituteurs sous le régime de la loi du 3 Brumaire an IV.

Cette thèse, bourrée de documents puisés aux meilleures sources, est une mine de renseignements précieux pour tous ceux qui s'intéressent aux questions d'enseignement primaire.

FACULTÉ DES LETTRES

Doctorat ès-lettres

Le mardi 22 juin 1909, M. Lennel Victor-Désiré-Fernand, professeur au collège de Calais, ancien étudiant près la Faculté des lettres de l'Université de Lille, a soutenu, devant ladite Faculté, ses thèses pour le doctorat [illegible] sur les sujets suivants : 1re thèse : [illegible] (Des origines au siège [illegible]) ; 2e thèse : *l'Instruction primaire dans le département du Nord pendant la Révolution* (1789-1802). — M. Lennel a été déclaré digne du grade de docteur ès-lettres avec la mention « très honorable ».

Cours et Conférences

UNION FRANÇAISE DE LA JEUNESSE

COURS DU MERCREDI

Italien (Dumas). Prof. M. Piccolatti, à 7 h. du soir, rue de l'Hôpital-Militaire, 33. — *Anglais*, Prof. M. P. Lallouette, à 7 h. ½ du soir, École de la rue des Poissonceaux. — *Sciences commerciales et Commerce*, Comptabilité, Haute Banque. Cours élémentaire et supérieur (jeunes gens) Prof. M. Bugnon, à 8 h. du soir, École de la rue des Poissonceaux. — *Espéranto* (jeunes gens). Prof. M. Plena, à 8 h. du soir, École de la rue des Poissonceaux. — *Comptabilité* : Notions de Banque et de Commerce. Cours élémentaire et supérieur (jeunes gens). Prof. M. Dubus-Delos, à 8 h. 1/2 du soir, École Baggio, 9, rue Racine. — *Comptabilité* (jeunes gens) Prof. M. Deswarte, à 8 h. 1/2, du soir, École George Sand, rue Bourjembois, à Fives. — *Sténographie commerciale* (méthode Duployé). Cours supérieur. (jeunes gens), Prof. M. Hugodot, à 8 h. ½ du soir, École de la rue des Poissonceaux. — *Droit commercial*, Prof. M. Delcasé, à 8 h. ½ du soir, École de la rue des Poissonceaux. — *Arithmétique commerciale*, cours supérieur. Prof. M. Vandenbroucke, de 8 à 10 h. du soir, École de la rue des Poissonceaux. — *Tir*. Prof. M. Grolard, à 8 h. ½ du soir. École de Jousion, cours jeunes. — *Piano*, Cours moyen (jeunes filles), Prof. Mme Vanschengel, à 8 h., rue de l'Hôpital-Militaire, 33. — *Clarinette et Saxophone*. Prof. M. Broquet, à 8 h. ½ du soir, rue de l'Hôpital-Militaire, 33. — *Instruments de cuivre à embouchure* Prof. M. Bourelle, à 7 h. du soir. École de la rue des Poissonceaux.

DERNIÈRES DÉPÊCHES
de nos Rédacteurs et Correspondants Spéciaux
(par Télégraphe et Téléphone)

LA COMMISSION DU BUDGET

Dans les bureaux

Paris, 29 juin.

On a vu d'autre part que l'élection des membres de la Commission a donné lieu dans les bureaux à des échanges de vues assez longs et parfois passionnés sur les nouveaux impôts.

Dans le premier bureau sont élus au 1er tour, MM. Deschanel et René Renoult.

Il y a ballottage pour le 3e siège.

M. Deschanel s'est déclaré hostile à la politique d'emprunt. Il ne veut pas de l'impôt sur le capital ni de la taxe nouvelle sur le timbre à quittance.

Dans le 2e bureau, M. Massé a fait des réserves sur la taxe sur le capital des successions et demande une majoration des droits actuels. Il a fait également des réserves sur le procédé qui consiste à insérer dans le budget l'émission des obligations à court terme ; il a combattu la taxe sur les quittances.

M. Lenoir a combattu la taxe sur les chiens, sur les timbres à quittance et le droit de visite. Il est partisan de l'établissement des monopoles, il voudrait exiger un plus grand rendement de ceux qui existent actuellement.

Dans ce bureau sont élus : MM. Dubief, Massé, radicaux-socialistes sortants, et M. Lenoir, député de Reims, socialiste indépendant.

M. Jourde, socialiste indépendant, qui faisait partie de la précédente Commission, n'est pas réélu.

Dans le 11e bureau, M. Berteaux a été réélu à l'unanimité. Il a critiqué le projet de M. Caillaux.

Dans les autres bureaux, des réserves ont été également formulées.

Dans le 10e bureau, M. Jaurès a déclaré que tous les candidats se prononceraient contre les propositions financières du Gouvernement. Sans exposer les moyens qu'il proposait pour équilibrer le budget, il a ajouté qu'en bonne logique, il devait être le seul désigné par le bureau puisqu'il est de ceux qui votent par principe contre l'ensemble du budget.

La composition de la Commission

Voici les noms des trente-trois députés élus aujourd'hui membres de la Commission du Budget :

1er bureau, MM. Deschanel, René Renoult et Noulens. — 2e, MM. Dubief, Massé et Lenoir. — 3e, MM. Bourély, Saumande et Argeliès. — 4e, MM. Puech, Messimy, Arago. — 5e, MM. Michel, Gérald et Chaumet — 6e, MM. Buyat, Em. Brousse et Dulau. — 7e, MM. Doumer, Charles Dumont et Chastenet. — 8e, MM. Cochery, Klotz et Charles Delonde. — 9e, MM. Malvy, Janet et Chailley. — 10e, MM. Chaigne, Sallis et Ajam. — 11e, MM. Berteaux, Siegg et Clémentel.

Les Groupes représentés

Les membres de la nouvelle Commission du budget sont répartis comme suit :

24 radicaux et radicaux-socialistes : MM. Renoult, Noulens, Massé, Dubief, Bourély, Saumande, Henri Michel, Buyat, Ch. Dumont, Cochery, Ch. Delonde, Malvy, Janet, Chailley, Chaigne, Sallis, Ajam, Berteaux, Siegg, Clémentel, Puech, Messimy, Doumer.

1 socialiste indépendant : M. Lenoir.

3 de l'« Union Républicaine » : MM. Argeliès, Brousse et Arago.

5 de l'« Union Démocratique » : MM. Gérald, Chaumet, Dulau, Chastenet, Deschanel.

Les nouveaux membres
Les membres non-réélus

Onze élus ne faisaient pas partie de la précédente Commission du Budget, ce sont : MM. Bourely, Saumande, Charles Delonde, Malvy, Chailley, Ajam, Puech, Lenoir, Argeliès, Emmanuel Brousse, Gérald.

Les membres sortants de la précédente Commission, non réélus, sont : MM. Beauregard, Jourde, Raoul Perret, Ridouard, Emile Constant, Guernier, Albert Sarrault, Desplas, Amiral Bienaimé, Chaptard et La Hérissé.

Élection du Président et du Rapporteur Général

M. Berteaux est élu président, sans concurrent.

M. Doumer est réélu rapporteur général par 15 voix contre 14 qui se sont réparties d'une façon diverse, quelques-unes sur M. Cochery.

Ont été élus vice-présidents : MM. Dubief, Klotz, Renoult, Sallis, Clémentel, Chastenet, Gérald.

Secrétaires : MM. Malvy, Brousse, Charles Delonde.

Les Rapporteurs

Voici comment ont été distribués les rapports : Marine, M. Henri Michel. — Commerce, M. Chaumet. — Finances, M. Massé. — Algérie, M. Saumande. — Cultes, Monnaies et médailles, M. Malvy. — Justice, M. Bourély. — Affaires étrangères, M. Deschanel. — Intérieur, M. Arago. — Service Pénitentiaire, M. Charles Delonde. — Imprimerie Nationale, M. Brousse. — Guerre, M. Cochery. — Troupes coloniales, M. Ajam. — Colonies, M. Messimy. — Instruction publique, M. Steeg. — Beaux-Arts, M. Buyat. — École Centrale, M. Lenoir. — Travail, M. Puech. — Agriculture, M. Noulens. — Travaux publics, M. Janet. — Postes et Télégraphes, M. Charles Dumont. — Chemins de fer de l'État, M. Chaigne. — Conventions, M. Argeliès. — Protectorats, M. Chailley. — Légion d'Honneur, M. Dulau.

La Commission commencera ses travaux dès qu'elle sera saisie des budgets des divers ministères.

Récompenses pour Sauvetage

Paris, 29 juin.

Le « Journal Officiel » a publié demain des récompenses pour actes de courage, décernés par le ministère de l'intérieur.

Médaille d'argent de 1re classe : M. Glabbka, commissaire de police mobile, Lille, 27 avril 1909, déjà titulaire de la mention honorable et de la médaille de bronze, s'est de nouveau distingué en procédant à l'arrestation d'un malfaiteur armé d'un revolver.

Médaille de bronze : M. Boulangeis Gustave-Hector-Désiré, instituteur public au Quesnoy, 11 janvier 1909, déjà titulaire de la mention honorable, s'est de nouveau distingué en maîtrisant deux chevaux emballés.

Mentions honorables : M. Flament Ernest-Emile pontier à Lille, 6 avril 1909, déjà titulaire de la médaille d'argent de 2e classe et d'une mention honorable, s'est de nouveau distingué en maîtrisant un cheval emporté.

M. Lefebvre Jules-Augustin, M. Leleu Aimé-Charles-Henri, douaniers à la ville de Dunkerque, le 28 avril 1909, ont porté secours à deux [illegible] en danger de [illegible].

M. Lequint Alcide-Norbert, voyageur de commerce à La Bassée, 29 mars 1909, déjà titulaire de la mention honorable, s'est de nouveau distingué en maîtrisant un cheval emporté.

M. Flinois Camille-[illegible], caporal à la compagnie de sapeurs-pompiers d'Arras, 1907-1909, s'est signalé dans plusieurs circonstances, notamment en combattant un commencement d'incendie.

M. Vanhove Etienne-Désiré-Joseph, fossoyeur à Linselles, 6 avril 1909, a maîtrisé un cheval emporté.

M. Copin Casimir, brasseur à Anor, 11 janvier 1909, belle conduite dans un incendie.

M. Flament Narcisse, batelier à Dunkerque, Béthune (P.-de-C.), 2 janvier 1909, a sauvé une jeune fille en danger de se noyer.

M. Fachy Achille-Georges, cabaretier à Rosendaël, 14 avril 1909, a maîtrisé deux chevaux emportés.

M. Vanhoode Théophile-Florentin-Joseph, cabaretier à Roubaix, [illegible], a porté secours à [illegible].

M. Delehaye Abel-Camille-Léonard, préposé des douanes à Tourcoing, 16 février 1909, a maîtrisé un cheval emporté.

M. Wyndaele Eugène-Désiré, brigadier à Merville, 22 mars 1909, sauvetage d'un enfant en danger de se noyer.

Médailles d'argent de 2e classe : M. Vandenberghe Lucien, pontier à Saint-Omer, 13 février 1909, a sauvé un enfant en danger de se noyer, s'était précédemment signalé dans d'autres circonstances.

M. Calbre Louis, agent de police à Béthune, 25 mars 1909, déjà titulaire de la médaille de bronze, s'est de nouveau distingué en arrêtant un cheval emporté.

M. Hautecœur Edouard-Jean-Baptiste, mineur à Divion, 28 mars 1909, a sauvé, au péril de sa vie, un de ses camarades pris dans un éboulement dans une galerie de mine.

Médaille de bronze : M. Léger Albert, clerc de notaire à Aire-sur-la-Lys, 19 mars 1909, déjà titulaire de la mention honorable, s'est de nouveau signalé en arrêtant un cheval emporté.

M. Hédoux Alexandre-Omer-François, employé receveur des contributions indirectes, à Audruicq, 27 janvier 1909, a arrêté un cheval emporté.

Mentions honorables : M. Delplace Anatole, menuisier à Arques, 17 avril 1909, sauvetage d'un enfant sur le point de se noyer.

M. Chole Rémy, et Roger Paul-Eugène, caporaux à la compagnie de sapeurs-pompiers, à Arras, 1904-1909, belle conduite dans les incendies.

MILITAIRES

Médaille de bronze : M. Bacquemont Joseph-Charles, maréchal des logis chef au 3e d'artillerie, Douai, 27 mars 1909, déjà titulaire de la mention honorable, s'est de nouveau distingué [illegible].

M. Prevost Henri-François, Beaurepaire Joseph-Adolphe-Eugène, gendarmes, à la résidence, [illegible], 2 avril 1909, ont exposé leur vie en désarmant un aliéné [illegible] deux couteaux et qui venait de blesser trois personnes.

Mention honorable : M. Caron Paul-Jean-Emile-Joseph, brigadier à la 3e compagnie des ouvriers d'artillerie de Douai, 27 mars 1909, s'est signalé par son courage et son dévouement au cours d'un incendie.

La Grève des Inscrits Maritimes

Paris, 29 juin.

M. Clémenceau a conféré ce soir avec le ministre de la marine et le ministre du commerce au sujet de la grève des inscrits.

Des renseignements communiqués par le ministre de la marine, il résulte que le paquebot « Duc de Bragance » est parti ce matin avec un équipage de non grévistes.

Partiront ce soir avec des marins de l'État le « Corté » pour la Corse, service postal, le « Taïna » pour Alger, service postal, et le paquebot « Aude » pour Alger, afin d'assurer le transport des moutons algériens sur la Métropole.

Il restera encore à Marseille deux équipages disponibles des marins sur les effectifs accordés par le gouvernement avant les grèves.

La Question des « Leds »

Paris, 29 juin.

Ce soir, à 6 heures, les propriétaires d'écurie se sont réunis chez le prince Murat à l'effet d'examiner la situation en ce qui concerne la question des « leds ».

71 propriétaires d'écurie assistaient à cette réunion. Le prince Murat a déclaré que jamais il ne leur avait été soumis la moindre revendication, que « jamais les « leds » ne leur avaient parlé de grève » et que jamais un led n'avait abandonné son travail. Ce sont, dit-il, probablement des leds sans travail qui ont parlé de grève, mais chez nous, aucun n'a communiqué ni produit la moindre revendication.

LA CRISE ALLEMANDE

Berlin, 29 juin.

On dément, dans les sphères autorisées, les bruits qui ont circulé à la Bourse au sujet de la dissolution prochaine du Reichstag.

FINANCES

Paris, le 29 juin 1909.

Une hausse trop considérable du Rio et des valeurs minières devait être suivie de réalisations et de tassement et ceux-ci [illegible] pour certains compartiments de la cote. La réponse des primes entraîne un courant de vente qui pèse sur les cours.

Le 3 % français cote 97.10 et 97.22. La caisse achète 24.000 francs de rente au comptant.

Fonds d'États étrangers faibles. Serbe 81.30; Turc 93.75 ; Extérieure 96.70.

Fonds russes en réaction, 3 % 1896 [illegible].

Sociétés de crédit calmes. Banque de Paris 1687, Comptoir d'Escompte 785 ; Société Générale 682, Banque Franco-Américaine 481.

Valeurs de traction soutenues, [illegible], Obligation 5 % chemin brésilien Victoria à Minas, [illegible].

Le Rio oscille entre 1893 et 1902. Cuivre faible. En Banque, Mines d'or faibles. Rand Mines 250 Goelo, la Grande Mines [illegible] par le syndicat qui vient de l'introduire, [illegible] Bechar.

Rappelons que la maison Louis et Cie procède actuellement à l'émission de 50.000 obligations 5 % or, à 478.50 de la Banque de Crédit Hypothécaire et Agricole de l'État de Sao Paulo.

Neron,
42, rue Notre-Dame-des-Victoires, Paris.

PETITE CORRESPONDANCE

Droit usuel

A. G. N. *Droit administratif*. — Les textes sont muets et du moment où les séances sont publiques, il paraît évident que les étrangers peuvent y assister; la police des séances appartenant aux maires ceux-ci peuvent toutefois faire arrêter et expulser tout individu qui troublerait l'ordre.

C. F. — Il va y avoir au mois d'octobre un examen pour l'admission aux fonctions de commis voyer, adressez-vous à la Préfecture, vous y aurez tout renseignement désirable quant au programme et aux conditions d'admission.

X. Y. Z. — Les incapacités sont celles de la loi électorale municipale; les entrepreneurs de services communaux ne sont pas éligibles au conseil: on entend sous ce vocable les services qui créent entre les communes et les entrepreneurs des rapports constants et pour ainsi dire journaliers. Un marché conclu avec la commune pour un travail déterminé ne fait pas obstacle à la nomination de l'entrepreneur comme conseiller municipal, mais ce conseiller ne pourrait prendre part aux délibérations relatives aux affaires dans lesquelles il a un intérêt. Par analogie et faute de texte spécial les mêmes règles nous paraissent applicables aux commissions administratives des hospices, hôpitaux et bureaux de bienfaisance.

Maître D.

BIBLIOGRAPHIE

La Province, 3e année. — Revue mensuelle de décentralisation. Directeur : Robert de la Villehervé, 20, rue Bernardin-de-Saint-Pierre, Le Havre. — Prix de l'abonnement : un an, 10 fr. ; le numéro, 1 fr.

Sommaire du numéro de juin 1909 : Camille Cé : A propos d'un canal d'esthétique, l'Unité dans l'art — Paul Labbé : *Les derniers sacrements*, nouvelle — J.-B. S... et L. D... : La Hongrie au XXe siècle — Alice Clerc : *Impressions normandes* — Arsène Colavrie : *Réflexions après les grandes manœuvres*; III. Les soldats de la République — Gustave Hirschfeld : Les théâtres parisiens — Petites nouvelles.

Supplément paginé à part : Dominique Caillé : Passés ou Seur, 5e tranche.

Les Meilleurs Romans
à 65 centimes
le volume de 400 pages

SOCIÉTÉ D'ÉDITION et de PUBLICATIONS
13, Rue de l'Odéon, Paris

VIENT DE PARAITRE :

La Bête du Gévaudan
Par Eric BERTHER

Volumes déjà parus dans cette collection :
Les Chevaliers de l'Aventure, par Paul Féval.
M. Bossuet, Policier, par Félix Duquesnel.
La Princesse de Lamia, par Ernest Daudet.
Les Chevauchées de Lagardère, par Paul Féval fils.
Cocardasse et Passepoil, par Paul Féval fils.
L'As de Cœur, par F. du Boisgobey.
Le Roi Misère, par Paul Saunière.

En vente chez tous nos Dépositaires et à la Librairie du Progrès du Nord, 37, rue de Béthune. Envoi franco par la poste : 0,85 centimes le volume.

PROGRAMME DES SPECTACLES

OMNIA PATHÉ (rue Esquermoise). — Demain jeudi, à 6 h. ½ : *Les Rois d'épines*; *l'Hirondelle Romance*, de Daniel Riche; le *Dîner* du 6, de M. Adrien Vely joué par M. Prince, des Variétés; *l'Afrique mystérieuse*; *Te Brûlez les Troupes Alpines par le Président Fallières*; *M. le Maire à la campagne*, désopilante satire d'une musique authentique et récente; *Deux braves cœurs*, *les Déménageurs ont soif*, etc.

T. l. j. Cinéma Gratis aux Galeries Lilloises.

Brasserie Universelle (Casino des Familles). — M. Ch. Boucher, directeur-propriétaire, place du Théâtre, Lille. — Tous les jours, Matinée de 4 à 7 h. ; soirée à 8 h. ½ ; Spectacle Concert : Programme : The Forbes, acteurs américains excentriques; Delvorès, [illegible]; Mlle Angèle de Verone, [illegible]; Mlle Suzanne Delavergne, [illegible]; Mlle [illegible], chanteuse de genre.

A chaque représentation, deux séances de cinématographie. L'Universel Cinéma.

Entrée libre en semaine. — Dimanches et fêtes, entrée : 0 fr. 25.

Restaurant de 1er ordre. — Cuisine soignée. — Plat du jour : 0 fr. 75 (plat du jour) ; 2 francs.

AVIS. — M. Ch. Boucher, directeur-propriétaire de la Brasserie Universelle, a l'honneur d'informer le public que la Brasserie Universelle sera ouverte pendant toute la saison d'été, avec une troupe constamment composée des meilleurs éléments, comme en saison d'hiver.

Pianos E. BUGAND

75, Boulevard de la Liberté, Lille. Avec un premier versement de 10 fr., vous pouvez obtenir un piano des 1res marques Erard, Pleyel ou Gaveau.

Pour vos Commandes DE
Factures | Journaux
Circulaires | Brochures
Mandats | Prix courant
Programmes | Registres
Affiches | Prospectus
AVIS DE NAISSANCE ET DE MARIAGE
etc., etc...
adressez-vous
à l'Imprimerie du PROGRÈS DU NORD
37, Rue de Béthune, LILLE
Lettres mortuaires